



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

IMMEUBLE : 337, rue Sainte-Marie
Lot : 4 298 733

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève qui se tiendra le **mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30**, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, si la situation sanitaire le permet, le conseil statuera sur la demande d'autorisation suivante :

- Demande d'autorisation d'usage conditionnel visant à permettre une résidence pour personnes âgées destinée à huit (8) occupants en vertu du Règlement sur les usages no CA28 0036 à la propriété composée de l'adresse sise au 337, rue Sainte-Marie correspondant au lot numéro 4 298 733 du cadastre du Québec.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut également transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE toute personne intéressée souhaitant s'opposer à la demande ci-haut mentionnée pourra transmettre, **du 16 au 31 août 2021**, des commentaires écrits motivant son opposition de la manière suivante :

Par courriel, en indiquant dans l'objet : « Consultation écrite – Usage conditionnel, 337, rue Sainte-Marie », à l'adresse suivante : consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

« Consultation écrite – Usage conditionnel, 337, rue Sainte-Marie »
Mairie d'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Secrétariat d'arrondissement
350, montée de l'Église
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

Les questions et/ou commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **mardi 31 août 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande d'usage conditionnel.

La documentation afférente à cette demande d'usage conditionnel peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-lile-bizard-sainte-genevieve>

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce seizième jour du mois d'août deux mille vingt et un.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Alessandra Kieling Aragao